

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01265

Numéro SIREN : 399 194 208

Nom ou dénomination : AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES RHONE ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011966

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011966**
n°de gestion : **1994B01265**
n°SIREN : **399 194 208 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 01/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES RHONE ALPES - Société par actions simplifiée
3 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1386239

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	8 565.50	680.55	7 884.95		7 884.95		
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	209 541.74	156 459.34	53 082.40	43 679.67	9 402.73	21.53	
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	19 128.00		19 128.00	19 128.00				
Total II	237 235.24	157 139.89	80 095.35	62 807.67	17 287.68	27.52		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	Produits en cours							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	557 995.41	66 067.40	491 928.01	492 598.92	670.91	0.14	
	Autres créances	48 052.33		48 052.33	37 957.00	10 095.33	26.60	
	Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	560 683.03		560 683.03	565 269.36	4 586.33	0.81		
Disponibilités	432 225.18		432 225.18	381 927.38	50 297.80	13.17		
Charges constatées d'avance (3)	30 218.60		30 218.60	39 718.47	9 499.87	23.92		
Total III	1 629 174.55	66 067.40	1 563 107.15	1 517 471.13	45 636.02	3.01		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 866 409.79	223 207.29	1 643 202.50	1 580 278.80	62 923.70	3.98		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

19 128.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	37 200.00		37 200.00			
	Réserves						
	Réserve légale	3 720.00		3 720.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	296 314.05		234 905.92		61 408.13	26.14
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 299.85		61 408.13		3 891.72	6.34
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	402 533.90		337 234.05		65 299.85	19.36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	40 409.64		55 000.00		14 590.36	26.53
	Total III	40 409.64		55 000.00		14 590.36	26.53
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	15 158.58				15 158.58	
	Emprunts et dettes financières diverses	465 956.77		476 550.81		10 594.04	2.22
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 658.27		110 577.34		11 919.07	10.78	
Dettes fiscales et sociales	240 686.12		254 377.31		13 691.19	5.38	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	5 750.40		7 066.00		1 315.60	18.62	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	374 048.82		339 473.29		34 575.53	10.19
	Total IV	1 200 258.96		1 188 044.75		12 214.21	1.03
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 643 202.50		1 580 278.80		62 923.70	3.98

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 200 258.96 1 188 044.75

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 005 851.40		2 005 851.40	2 088 991.48		83 140.08	3.98
Chiffre d'affaires NET	2 005 851.40		2 005 851.40	2 088 991.48		83 140.08	3.98
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 027.78	3 125.18		1 097.40	35.11
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			51 164.03	13 674.20		37 489.83	274.16
Autres produits			307.96	47.50		260.46	548.34
Total des Produits d'exploitation (I)			2 059 351.17	2 105 838.36		46 487.19	2.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 150 783.86	1 171 069.62		20 285.76	1.73
Impôts, taxes et versements assimilés			48 467.64	45 990.23		2 477.41	5.39
Salaires et traitements			573 643.55	571 784.79		1 858.76	0.33
Charges sociales			225 581.97	241 553.02		15 971.05	6.61
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 211.44	14 995.50		9 215.94	61.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			36 855.72	28 534.02		8 321.70	29.16
Dotations aux provisions							
Autres charges			30.21	22 124.00		22 093.79	99.86
Total des Charges d'exploitation (II)			2 059 574.39	2 096 051.18		36 476.79	1.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			223.22	9 787.18		10 010.40	102.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 231.07		2 417.95		1 186.88	49.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 231.07		2 417.95		1 186.88	49.09
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 231.07		2 417.95		1 186.88	49.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 007.85		12 205.13		11 197.28	91.74
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	72 000.00		162 000.00		90 000.00	55.56
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 000.00		6 000.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	72 000.00		168 000.00		96 000.00	57.14
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17.00		214.00		197.00	92.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			54 046.00		54 046.00	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			55 000.00		55 000.00	100.00
Total VIII	17.00		109 260.00		109 243.00	99.98
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	71 983.00		58 740.00		13 243.00	22.55
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	7 691.00		9 537.00		1 846.00	19.36
Total des produits (I+III+V+VII)	2 132 582.24		2 276 256.31		143 674.07	6.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 067 282.39		2 214 848.18		147 565.79	6.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	65 299.85		61 408.13		3 891.72	6.34

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3 CHEMIN DU VIEUX CHENE

38240 MEYLAN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

ACA
3 CHEMIN DU VIEUX CHENE

38240 MEYLAN
04.76.41.34.24

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 643 202.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 005 851.40 Euros et dégagant un bénéfice de 65 299.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 37 935 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	20 423
- recrutement :	17 512
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	37 935

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 566
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements divers	12 852		
Matériel de transport	45 117		31 026
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 639		1 908
TOTAL	176 608		32 934
Prêts, autres immobilisations financières	19 128		
TOTAL	19 128		
TOTAL GENERAL	195 736		41 499

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 566	8 566
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			12 852	12 852
Matériel de transport			76 142	76 142
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			120 547	120 547
TOTAL			209 542	209 542
Prêts, autres immobilisations financières			19 128	19 128
TOTAL			19 128	19 128
TOTAL GENERAL			237 235	237 235

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		681		681
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	9 950	860		10 809
Matériel de transport	17 488	14 381		31 869
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 490	8 291		113 781
TOTAL	132 928	23 531		156 459
TOTAL GENERAL	132 928	24 211		157 140

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	681				
Instal.générales agenc.aménag.divers	860				
Matériel de transport	14 381				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 291				
TOTAL	23 531				
TOTAL GENERAL	24 211				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	55 000		14 590		40 410
TOTAL	55 000		14 590		40 410

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	65 785	36 856	36 574		66 067
TOTAL	65 785	36 856	36 574		66 067
TOTAL GENERAL	120 785	36 856	51 164		106 477
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 856	51 164		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 128	19 128	
Autres créances clients	557 995	557 995	
Personnel et comptes rattachés	175	175	
Impôts sur les bénéfices	36 747	36 747	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 598	8 598	
Débiteurs divers	2 533	2 533	
Charges constatées d'avance	30 219	30 219	
TOTAL	655 394	655 394	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15 159	15 159		
Fournisseurs et comptes rattachés	98 658	98 658		
Personnel et comptes rattachés	48 558	48 558		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 060	59 060		
Taxe sur la valeur ajoutée	117 598	117 598		
Autres impôts taxes et assimilés	15 471	15 471		
Groupe et associés	465 957	465 957		
Autres dettes	5 750	5 750		
Produits constatés d'avance	374 049	374 049		
TOTAL	1 200 259	1 200 259		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	62.0000	600			600

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 274
Dettes fiscales et sociales	66 146
Total	68 420

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		30 219
Total		30 219
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		374 049
Total		374 049

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES RHONE ALPES
ACA RHONE ALPES

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 200 €
Siège Social : 3, Chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN
RCS GRENOBLE B 399 194 208

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 65 299,85 € au poste « Autres Réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

31 décembre 2014 :	0 €,
31 décembre 2015 :	0 €,
31 décembre 2016 :	0 €.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
Le Président

Philippe RONIN

SAS ACA RHONE ALPES

3 Chemin du Vieux Chêne

38 240 MEYLAN

Société par actions simplifiée au capital de 37 200 Euros
RCS GRENOBLE B 399 194 208

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

SAS ACA RHONE ALPES

3 Chemin du Vieux Chêne

38 240 MEYLAN

SAS au capital de 37 200 Euros
RCS GRENOBLE B 399 194 208

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée dans votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ACA RHONE ALPES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon mon jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de mes appréciations des règles et méthodes comptables définies dans l'annexe, j'ai vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables, de leur correcte application dans les comptes annuels.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

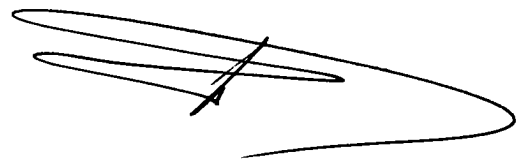
puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Tronche, le 14 juin 2018



Pascal RECOUVREUR
Commissaire aux Comptes